

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2021 à 18 heures 00

Finances Locales

L'an deux mille vingt et un et les dix-sept mars à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Décisions Budgétaires

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Halle aux Grains de Castelnaudary, 15 place de la République 11400 Castelnaudary.

Compte de Gestion du Percepteur

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Le nombre de conseillers en service est de 40

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Jocelyne, FRONT Gérard, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PELISSIER Alain, PECH Bernard, QUAGLIERI Jean-Pierre, PEYRAS Benjamin, POUSSIER Grégory, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

FABRE Danielle remplacée par CUBERLI Henri.

MAERTEN Didier remplacé par KOPF Fabrice.

Convocation du Comité en date du :

12 février 2021

Absents excusés :

ALRIC Didier, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis, CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, LEMOINE Cédric, PAINCO Paul, PUJOL Michel, VIDAL Pierre, VIOLA André, PASSEMAR Aurélien, SOLER Floréal.

Affichage en date du :

12 février 2021

Date du comité syndical :

17 Mars 2021

Secrétaire de séance :

OURLIAC Christian

Délibération n° 2021001

Approbation du Compte de Gestion 2020 du Smictom de l'Ouest Audois Considérant que Philippe GREFFIER, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Christophe PRADEL pour le compte de gestion.
Monsieur Christophe PRADEL, 1^{er} Vice-président donne lecture du compte de Gestion 2020.

Section de Fonctionnement :

N° Chapitre	Intitulé	Budget Primitif	Annulations	Déc. Modificative	Dépenses nettes
011	Charges à caractère général	5 547 027,56		-20 000,00	5 218 642,54
012	Charges de personnel & assimilés	495 853,00			464 518,75
65	Autres charges de gestion courante	34 100,00		+20 000,00	43 179,51
66	Charges financières	15 000,00	2 613,27		3 094,68
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 113 398,56	2 613,27		5 729 435,48
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00			0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	100 000,00			95 806,10
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		200 000,00			95 806,10
TOTAL GENERAL		6 313 980,56	2 613,27		5 825 241,58

N° Chapitre	Intitulé	Budget Primitif	Annulations	Recettes nettes
013	Atténuations de charges	30 000,00		63 456,83
70	Produits des services	141 000,00	5 331,64	172 956,74
74	Dotations & participations	5 683 345,00		5 767 012,74
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00	195,19	112 267,88
77	Produits exceptionnels			2 005,86
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 313 980,56	5 526,83	6 117 700,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	406 635,36		

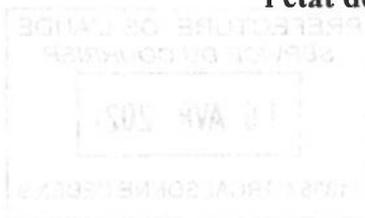
Section d'investissement :

N° Chapitre	Intitulé	Budget Primitif	Annulations	Déc. Modificative	Dépenses nettes
16	Emprunts & dettes	30 000,00			22 476,42
21	Immobilisations corporelles	228 245,73			156 384,78
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		258 245,73			178 861,20
001	Déficit d'investissement reporté	15 013,52			

N° Chapitre	Intitulé	Budget Primitif	Déc. Modificative	Recettes nettes
10	Dotations fonds divers & réserves	23 259,25		48 573,95
13	Subventions d'investissement	50 000,00		45 809,32
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		73 259,25		94 383,27
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		95 806,10
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		273 259,25		190 189,37

LE COMITE SYNDICAL

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020
et les décisions modificatives s'y rapportant,
les titres définitifs des créances à recouvrer,
le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats,
le compte de gestion dressé par le receveur
accompagné des états de l'actif, l'état du passif,
l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer



Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses ont été portées,

Statuant sur l'ensemble des opérations constatées au titre de la gestion 2020 y compris celles effectuées pendant le délai complémentaire prévu à l'article R.324-3 et rattachées à la dernière journée de gestion,

Statuant sur le budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE COMITE SYNDICAL
Où l'exposé du Président
Après en avoir délibéré

DECLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur - Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur de l'exercice 2020, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour : 28
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 18 mars 2020

Le Président,

Philippe GREFIER



PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER

16 AVR. 2021

11836 CARCASSONNE CEDEX 9